

Extrait du Internet : Culture et Communication

<http://filipe.f.ferreira.free.fr/dlst>

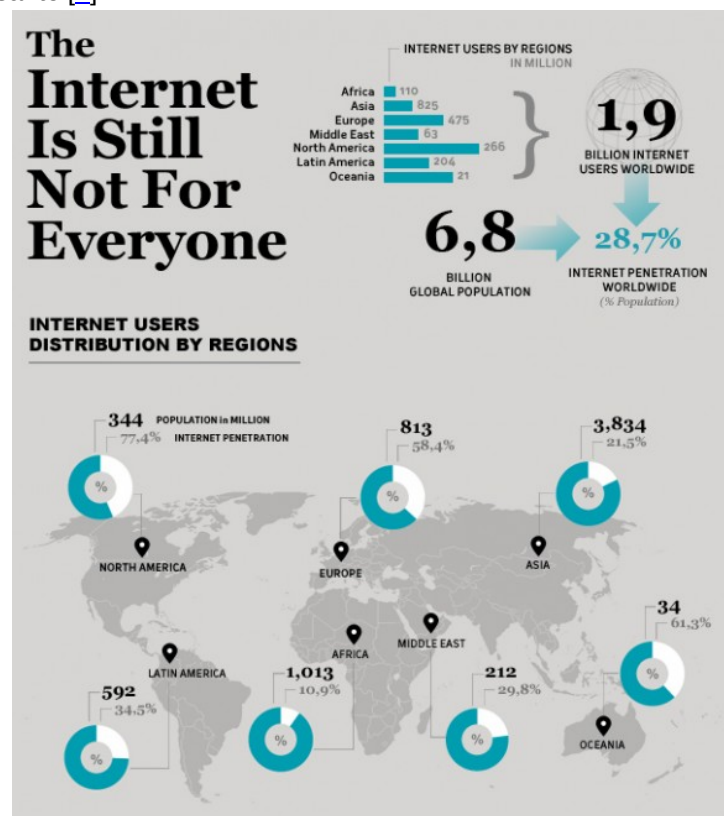
Les réseaux sociaux une entrave à la diffusion de certaines informations journalistiques ?



Internet : Culture et Communication

Pas plus tard que la semaine dernière, l'éminent journaliste, Antoine Lebran, a réussi à créer le buzz en qualifiant de « mine d'or du journaliste » le réseau social Twitter. En effet, c'est indéniable, à notre époque tout journaliste désirant suivre et diffuser l'information en temps réel se doit de surfer sur les réseaux sociaux. Twitter reste le moyen le plus efficace pour relayer l'information, puisque grâce aux Tweets, celle-ci peut être diffusée de manière claire, rapide, concise et surtout en bravant les frontières. Cependant, vous qui ne voyez pas plus loin que le bout de votre nez, vous-êtes vous déjà posé la question de l'accès à l'information de ceux qui ne sont pas connectés à ce grand réseau qu'est Internet aujourd'hui. Doivent-ils pour autant être privés de l'information en temps réel ? De plus, de nombreuses informations sont susceptibles de ne pas y être relayées ? Et la question de la censure-y-avez-vous pensé ? Mon article tentera d'éclaircir tous ces points afin de rétablir une part de vérité dans le rôle qu'ont les réseaux sociaux dans la diffusion de l'information à notre époque.

Le premier problème qu'il est nécessaire de soulever est celui de la fracture numérique. Elle désigne « le fossé entre ceux qui utilisent les potentialités des technologies de l'information et de la communication et ceux qui ne peuvent pas d'en servir faute de pouvoir accéder aux équipements ou faute de compétences. » [1] Cette fracture se traduit à la fois entre les pays du Nord et les pays du Sud mais aussi entre ceux qui possèdent un accès à haut débit ou ceux qui ne le possèdent pas et même au sein de l'Union Européenne. Pour vous illustrer un peu la terrible réalité voici une illustration très intéressante [2] :



Utilisateurs d'Internet par continents

Comme vous pouvez le constater, il n'y a donc en 2010 qu'1,9 milliards de personnes qui ont accès à Internet dans le Monde soit seulement 28,7 % de la population. Les continents les plus touchés par cette inégalité étant l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique Latine.

Le haut débit n'est également pas distribué de partout. Dans certains pays avoir déjà une connexion peut être qualifié de « miraculeux » et l'arrivée de la Fibre et de la 4G dans les pays occidentaux risque d'accentuer encore cette fracture.

Les réseaux sociaux une entrave à la diffusion de certaines informations journalistiques ?

Pour finir, l'Europe se retrouve elle aussi concernée par des problèmes de connectivité. En effet, à peine plus de la moitié de la population (58,4 %) a accès à Internet.

Les raisons de cette fracture sont très diverses [3] :

- ▶ Écart de revenus entre les nations et les individus
- ▶ Manque d'infrastructures dédiées aux télécommunications
- ▶ Absence de formation initiale et continue auprès des individus
- ▶ Diversité culturelle et linguistique : 2/3 des contenus sur Internet sont en anglais, ceux qui se retrouvent à ne pas le parler sont ainsi vite limités dans leurs usages
- ▶ Discrimination envers certains groupes sociaux qui sont ainsi moins bien intégrés socialement : personnes handicapées, personnes âgées, demandeurs d'emplois, migrants, individus illettrés...

Si nous prenons en compte tous ces critères, l'individu qui pourra bénéficier d'un accès optimum aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sera :

- ▶ Originaire d'un pays dit du Nord
- ▶ Formé aux télécommunications, cela induisant un certain niveau d'étude
- ▶ Possédant une connexion à haut débit, ayant donc les moyens financiers de se payer un abonnement mensuel relativement coûteux
- ▶ Non exclu socialement
- ▶ Et anglophone de préférence.

Selon mon point de vue cela est très discriminatoire puisque excluant un nombre incalculable de personnes. Cela est même à la limite de la remise en cause d'un des droits fondamentaux allant de pair avec la liberté d'expression : la liberté d'information.

Après avoir traité d'un des problèmes fondamentaux de la diffusion d'information via les réseaux sociaux, nous allons nous attaquer à un deuxième qui est tout aussi ennuyeux : la non diffusion potentielle de certaines informations, plus communément appelée la censure. Elle signifie donc l'interdiction de la diffusion d'un tout ou d'une partie d'une communication quelconque [4]



La censure ou la bâillonnement de l'information

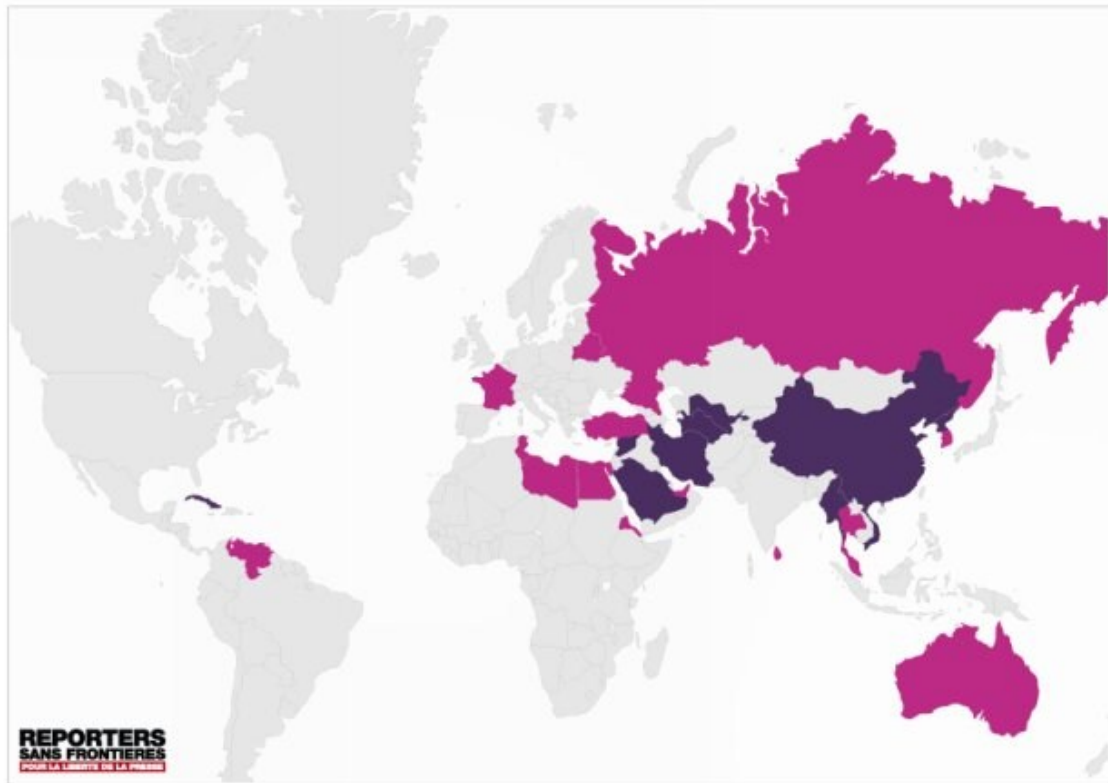
Il en existe deux types très distincts :

- ▶ La censure faite par les États,
- ▶ Et la censure faite par les réseaux sociaux eux-mêmes

Les réseaux sociaux une entrave à la diffusion de certaines informations journalistiques ?

La censure faites par les Etats concerne surtout des pays d Asie (Chine [5], Vietnam [6]), du Moyen-Orient et d Afrique (Maghreb [7]). La carte ci-dessous nous fait l'état des lieux du phénomène :

LA CARTE MONDIALE DE LA CYBER-CENSURE



■ ENNEMIS D'INTERNET ■ PAYS SOUS SURVEILLANCE

Pays pratiquant des politiques de censure à travers le Monde

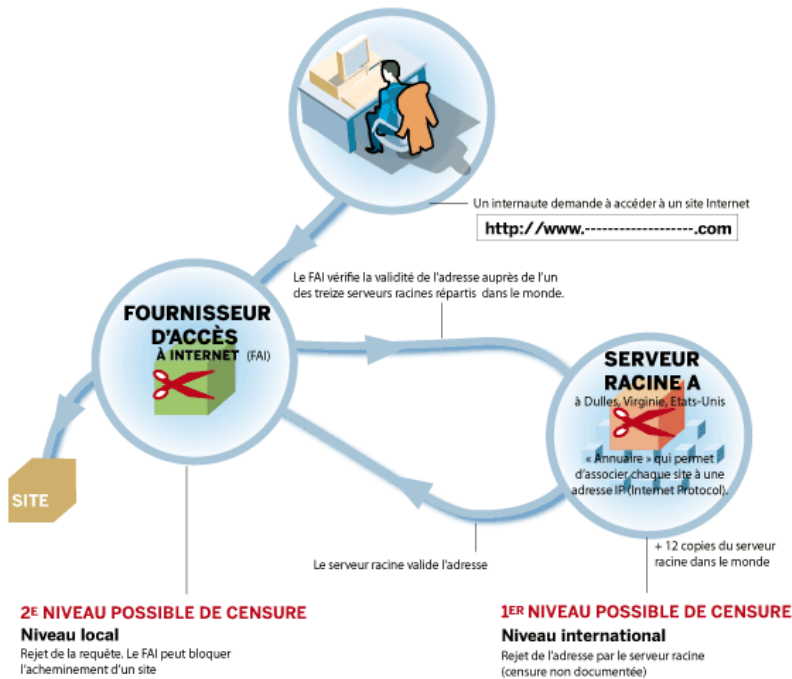
Ce type d'action est avant toute chose réalisée pour des raisons politiques et diplomatiques. En Chine, les applications, les forums de discussion mais aussi les blogs se retrouvent ainsi contrôlés afin d'éviter un scandale concernant les critiques du Parti Communiste Chinois, son histoire ou ses dirigeants. Cependant pour attirer les étrangers de nombreux sites se retrouvent à nouveau libre de publication dans la zone de libre-échange de Shanghai [8]. Au Vietnam, le même problème se pose avec l'interdiction de les utiliser pour mener des actions contre l'Etat ou pour déstabiliser le pays. Seulement quelques médias officiels peuvent parfois obtenir une dérogation. Au Maghreb, cela constitue une menace pour certains groupes extrémistes car ils pourraient sensibiliser des citoyens modérés à s'impliquer dans des actions politiques. Je ne m'attarderai pas sur d'autres cas mais sachez que cela concerne également la Corée du Nord (Non existence d'Internet), l'Arabie Saoudite, l'Iran, le Pakistan...

Voici comment les états mettent en place leurs protocoles de censure :

Les trois grands moyens de censure électronique

1

Par filtrage de l'adresse des sites



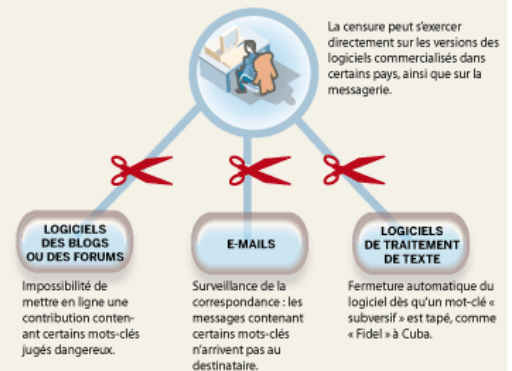
2

Par suppression du site dans l'index des moteurs de recherche



3

Par modification des logiciels et surveillance du courrier électronique



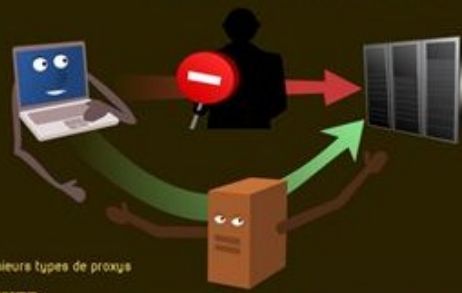
Les trois grands moyens de censure dans le Monde

Ce phénomène engendre donc la privation d'informations indépendantes, seules les informations des médias officiels sont publiées alors qu'elles sont elles aussi contrôlées. Cela soulève d'importants débats au sein de la communauté internationale à une époque où tout est sous le signe du libre-échange. Cela remet également en cause la question de la liberté d'opinion et de la libre diffusion de l'information.

À côté de cette censure, nous retrouvons celle faite par les réseaux sociaux eux-mêmes [9]. Elle s'inscrit souvent au travers de la rédaction d'une charte d'utilisation du site assez stricte. Facebook reste le moins permissif, il se permet de supprimer des photos ou un compte s'il y a « incitation à la haine, à la violence ou diffusion de contenus à caractère pornographique ». Il peut également empêcher l'envoi de certains messages privés renvoyant vers des sites de piratage par exemple et interdire même la publication "de documents officiels" ou "des informations financières concernant autrui". Tumblr, quant à lui, suspend les comptes de ceux qui diffusent un grand nombre de vidéos à caractères pornographiques, ou plus largement des liens vers des sites commerciaux en nombre trop importants. Fousquare compte bannir les contenus "vantant les vertus de l'alcool, du tabac, des armes à feu ou de tout autre produit ou service dont l'achat ou l'utilisation est interdite aux mineurs". Et Twitter pour finir bannit certains hashtags comme un : #unbonjuif, #mortauxgays... Ces règles sont bien sûr variables selon les pays. Il serait intéressant de voir si cela du coup cela n'incite pas plus les utilisateurs à vouloir les contourner et voir même à accentuer les conflits.

En effet, les réseaux sociaux depuis ces dernières ont permis de rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes lors de manifestations ou d'émeutes. Cependant une étude sociologique [10] : nous montre que dans certains cas la censure ne fait que renforcer le phénomène notamment dans des sociétés plutôt stables. En l'absence de données exactes, la volonté de restreindre la communication pour apaiser les tensions n'est qu'en fait un phénomène illusoire et ne fait que remettre en cause les valeurs de la démocratie. De plus, cette restriction omniprésente dans certains pays ne fait qu'inciter les individus à vouloir la contourner avec des manières de plus en plus ingénieuses. Cette illustration nous présentera les plus communes :

En passant par un ordinateur tiers, un **PROXY** et demander à celui-ci d'effectuer les requêtes à votre place.



Il existe plusieurs types de proxys

PROXY WEB
Vous accédez au proxy en inscrivant son adresse dans votre navigateur et pouvez de là accéder au site censuré. Pour le filtre, vous n'êtes en contact qu'avec le proxy.

PROXY HTTP
Pour utiliser un proxy HTTP, il vous faut changer la configuration de votre navigateur ou télécharger un logiciel.

PROXY SOCKS
Pour utiliser un proxy à d'autres fins que la navigation sur des pages web, il vous faut installer un logiciel et configurer le programme mail ou chat que vous souhaitez utiliser.

ATTENTION

- > L'administrateur d'un proxy peut voir toutes vos communications. N'utilisez que des proxys de confiance et n'y faites pas transiter d'informations sensibles telles que vos mots de passes ou coordonnées bancaires.
- > Un proxy n'empêche pas le filtrage par mots clés.

Min de contourner les filtres par mots clés ou pour éviter l'interception de vos communications, il vous faut utiliser une connexion **SÉCURISÉE**



Le **HTTPS** est une version sécurisée du protocole d'affichage de page web HTTP. Les informations envoyées sont chiffrées et ne peuvent donc pas être interceptées. Votre FAI ou n'importe quel routeur en chemin sait avec quel site vous communiquez mais pas ce que vous y faites.

Peu de sites ont une version HTTPS, mais c'est généralement le cas des plus grands webmails, réseaux sociaux et moteurs de recherche.

ATTENTION

Si vous visitez un de ces sites à travers un proxy, choisissez-en un qui utilise HTTPS sinon la connexion entre vous et celui-ci peut être interceptée.

Le **VPN** (Réseau Virtuel Privé) permet une communication chiffrée entre votre ordinateur et un autre qui se situe dans une zone libre de censure, duquel vous pouvez accéder au reste du réseau. Ce type de service permet d'utiliser d'autres protocoles de manière chiffrée que l'affichage de pages web, notamment les emails, chats et transferts de fichiers.



Ils sont souvent payants mais il en existe des gratuits.

Le VPN est utilisé par des entreprises et administrations et a, par conséquent, peu de chances d'être censuré.

ATTENTION

- > Les communications ne sont chiffrées qu'à l'intérieur du tunnel VPN et peuvent être interceptées à la sortie.
- > L'administrateur d'un VPN peut voir toutes vos communications.

TOR est un réseau de proxys à l'intérieur duquel tout le trafic est chiffré. L'information y circule de manière aléatoire et de sorte à ce que les relais par lesquels elle passe ne connaissent que l'adresse IP de deux autres – celui qui le précède immédiatement et celui qui le suit immédiatement dans la chaîne.



Comme les proxys SOCKS, TOR peut être utilisé pour plusieurs types de protocoles : pages web, email, chat.



Le projet TOR propose également un navigateur dédié qui utilise automatiquement TOR. Il peut être lancé à partir d'une clé USB et être utilisé dans un cybercafé par exemple.

Comment contourner la censure ?

Si vous voulez plus d'informations sur le sujet je vous conseille de vous rendre sur le site : contournerlacensure.net
Cela m'étonne d'ailleurs qu'il ne soit pas censuré lui aussi.

En l'absence de données quantitatives la concernant des théories plutôt amusantes sont là pour nous montrer le phénomène : Effets Flamby ou Streisand :

L'effet **Flamby**

1. Imaginons qu'un site web soit un Flamby :



- * Le flan & * le caramel = le contenu du site
- * Le pot & * la languette = son hébergement

2. Le site est censuré (mais pas par une décision de justice)



Censurer le site revient à tirer * la languette du Flamby : * le pot / hébergeur est obligé d'expulser (d'effacer) ** son contenu.

3. Le contenu sensible s'étale...



La partie « sensible » du contenu, * le caramel, est copiée par des internautes et se diffuse (s'étale) progressivement sur de nouveaux sites Internet.

La définition

« L'Effet Flamby est un phénomène internet qui se manifeste par l'augmentation considérable de la diffusion d'information ou de documents faisant l'objet d'une tentative de retrait ou de censure contenu dans un site mondialement connu [...] »

Source : Wikipédia d'après Benjamin Bayart

Des exemples ?

Wikileaks : Malgré une multitude de tentative de censure, les câbles de la diplomatie américaine sont toujours en ligne.

Copwatch : La mise hors ligne de ces sites de surveillance policière a provoqué des copies.

Tuto4PC : La suppression d'un article de SebSauvage sur la schtroumpherie* Tuto4PC suite à des menaces de poursuites de la société eoRezo.

*Le terme schtroumpherie est utilisé pour protéger légalement cette infographie, ce type de protection a été magnifiquement mis en place par Korben.

Internet & Moi.fr



Sébastien Desbenoit - Décembre 2011
Cette infographie est sous licence Creative Commons BY-SA 3.0. Vous pouvez la partager et l'utiliser à volonté sans la modifier et ajoutant la mention : Desbenoit - <http://internetetmoi.fr>

L'effet Flamby

Pour conclure, je suis malheureusement obligée d'affirmer que oui les réseaux sociaux sont bien une entrave à la diffusion d'informations journalistes. Malgré leur côté novateur et leur rapidité le problème de la fracture numérique et

Les réseaux sociaux une entrave à la diffusion de certaines informations journalistiques ?

de la censure ne permet en aucuns cas un accès au plus grand nombre. Il ne reste plus qu'à voir si ces problèmes arrivent à se régler au fil du temps et peut être qu'alors ils seront une réelle révolution.

- [1] Lutte contre la fracture numérique dans le Monde, La Documentation Française, 3/11/2011
- [2] Les statistiques sur l'accès à Internet dans le Monde, Anne-Laure Rafestin, Le Blog du Modérateur, 7/10/2010
- [3] Les quatre dimensions de la fracture numérique, Ben Youssef Adel, Réseaux, 2004/5 n° 127-128, p. 181-209
- [4] Encyclopédie Larousse
- [5] Réseaux sociaux : Tencent, la censure au quotidien, Harold Thibault, Le Monde, 19/09/2013
- [6] Le Vietnam censure à son tour les réseaux sociaux, Setra RKT, Presse Citron, 2/09/2013
- [7] Les sites de réseautage social : entre censure et liberté, Elycheikh Ahmed Telba, Zawaya Magharebia
- [8] La Chine lève la censure de Facebook et Twitter sur 28km² à Shanghai, Ludwig Gallet, Clubic Pro, 24/09/2013.
- [9] Réseaux sociaux : qui censure quoi ?, Mélissa Bounoua et Boris Manenti, Le Nouvel observateur, 19/02/2012
- [10] Censure des médias sociaux : éléments pour une sociologie des émeutes britanniques, Antonio Casilli et Paola Tubaro, Owni, 19/08/2011